

Le 20 février 2013

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2013

Membres présents

Représentants de l'Administration :

- **Madame Marie-Danièle CAMPION**, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités
- **Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

Représentants des Personnels :

- **Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU – Titulaire
- **Monsieur Didier LIENNART**, FSU – Titulaire
- **Madame Béatrice MANENE**, FSU – Titulaire
- **Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU – Titulaire
- **Madame Evelyne VERDELLET**, FSU – Suppléante
- **Monsieur François BRUN**, UNSA – Titulaire
- **Monsieur Daniel CORNET**, UNSA – Titulaire
- **Madame Anne-Marie SO**, UNSA – Titulaire
- **Madame Véronique LEGRAND**, UNSA – Suppléante
- **Madame Delphine MOULINOT**, UNSA – Suppléante
- **Monsieur Benoit BACLE**, FO – Titulaire
- **Monsieur Patrice MERIC**, FO – Titulaire
- **Monsieur Lionel MOURY**, FO – Suppléant
- **Madame Fabienne CHAMBON**, SUD EDUCATION – Suppléante remplaçant un titulaire

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

- **Monsieur Michel GUILLON**, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat
- **Monsieur Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
- **Monsieur Antoine CHALEIX**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
- **Madame Marilyne REMER**, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal
- **Madame Françoise PETREAU**, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Loire
- **Monsieur Luc LAUNAY**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme
- **Monsieur Christian FELICITE**, Délégué Académique à la Formation Professionnel Initiale et Continue – Rectorat
- **Monsieur Noël GORGE**, Doyen des IA-IPR, IA-IPR Lettres – Rectorat
- **M. Pierre BAPTISTE**, Doyen des IEN-EG-ET, IEN Sciences et Techniques Industrielles – Rectorat

Madame le Recteur ouvre la séance à 14 heures 10 et adresse ses condoléances à la famille suite au décès du collégien de la cité scolaire Blaise Pascal à CLERMONT-FERRAND, et confirme le soutien de l'Académie.

Monsieur LEBRUN est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

Monsieur BACLE lit une déclaration préliminaire au nom de FO (cf. annexe numéro 1 ci-joint).

Madame le Recteur, faisant mention des manifestants, représentants du lycée professionnel Auguste Aymard ESPALY-SAINT-MARCEL, postés devant le Rectorat, demande à ce que l'on s'engage à les recevoir ultérieurement.

Monsieur GUILLON et **Monsieur MOURY** sortent avertir les manifestants de cette démarche. Lors de leur retour, **Monsieur GUILLON** fait état d'une motion déposée par les manifestants au regard de la situation du lycée professionnel Auguste Aymard d'ESPALY-SAINT-MARCEL. (cf. annexe numéro 2 ci-joint).

Monsieur ZAPORA lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (cf. annexe numéro 3 ci-joint).

Monsieur CORNET lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (cf. annexe numéro 4 ci-joint).

Madame CHAMBON lit une déclaration préliminaire au nom de SUD EDUCATION (cf. annexe numéro 5 ci-joint).

Point numéro 1 de l'ordre du jour :
Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2012

Madame le Recteur énonce les questions diverses et soumet le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2012 à l'approbation des membres.

Monsieur CORNET fait des remarques sur les pages 3 et 4 et note que l'annexe 6, relative à la pratique du sport, est absente.

Madame CHAMBON demande à ce que l'expression « faibles » de la page 6 soit remplacée par l'expression « fragiles ».

Monsieur BACLE déplore que l'intervention de **Monsieur MOURY** sur les Emplois d'Avenir Professeur n'ait pas été mentionnée.

Point numéro 2 de l'ordre du jour :
Présentation du projet sur la refondation de l'école

Madame le Recteur fait une présentation du projet de loi sur la refondation de l'école (cf. annexe numéro 6 ci-joint) et insiste sur certains motifs, au nombre desquels :

- L'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture, l'accroissement du niveau de croissance, la réduction des inégalités sociales, territoriales, l'égalité hommes/femmes, la cohésion sociale,
- La maîtrise par tous les élèves des compétences de base en français (lecture, écriture compréhension, vocabulaire) et en mathématiques (nombre, calcul et géométrie) en fin de CE1,
- La maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance en fin d'école élémentaire,
- La réduction à moins de 10 % des écarts en fin d'élémentaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire,
- La réduction par deux de la proportion d'élèves qui sort sans qualification,
- La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire,
- La conduite de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % à un diplôme de l'enseignement supérieur,
- La volonté de donner la priorité au primaire pour réduire la difficulté scolaire,

- Le rétablissement d'une véritable formation initiale,
- La création de 60 000 emplois, dont 2/3 destinés aux écoles,
- L'accueil des moins de trois ans (éducation prioritaire, rural isolé, outre-mer),
- L'évolution des pratiques avec un maître de plus que de classe dans les secteurs fragiles.

Par ailleurs, **Madame le Recteur** rappelle les cinq axes majeurs de ce projet :

- 1- Rétablir une vraie formation initiale et créer des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,
- 2- Faire entrer l'école dans l'ère du numérique,
- 3- Mettre le contenu et la progressivité des apprentissages au cœur de la refondation,
- 4- Rénover le système d'orientation et d'insertion professionnelle,
- 5- Redynamiser le dialogue.

En conclusion, **Madame le Recteur** communique les volumes d'emplois liés à un tel projet :

- Création de 60 000 postes dans l'enseignement sur la législature :
 - o 54 000 au titre du Ministère de l'Éducation Nationale,
 - o 5 000 au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
 - o 1 000 au titre du le Ministère de l'Agriculture.
- Sur les 54 000 postes pour le Ministère de l'Éducation Nationale :
 - o 26 000 au titre du rétablissement de la formation initiale,
 - o 1 000 au titre des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, en complément des moyens dégagés dans les universités,
 - o 14 000 au titre du premier degré,
 - o 7 000 au titre du second degré,
 - o 6000 autres (CPE, Médicaux-Sociaux, ...).
- Sur les 14 000 postes pour le premier degré :
 - o 3 000 au titre des moins de trois ans (Zone d'Éducation Prioritaire, territoires ruraux isolés les plus fragiles),
 - o 7 000 au titre du dispositif « un maître de plus que de classes » (pratiques pédagogiques innovantes),
 - o 4 000 au titre de la démographie (rééquilibrage territorial et remplacement).
- Sur les 7 000 postes pour le second degré :
 - o 4 000 postes au titre des collèges et des lycées professionnels (difficulté scolaire),
 - o 3 000 postes au titre de l'évolution démographique et le rééquilibrage.
- Postes dégagés au titre de la formation initiale : 26 000 en demi-service, soit 13 000 moyens nouveaux.
- Fin du quinquennat : 150 000 recrutements par la voie de concours externe d'enseignants publics et privés

Monsieur LEBRUN tient à faire remarquer que les personnels d'orientation ne changent pas de statut, mais changent de missions au détriment des élèves.

Monsieur ZAPORA note qu'on ne peut pas prendre en charge tous les publics, même si le souhait de la Région semble être le « guichet unique ».

Monsieur BACLE indique que, dès lors que l'on parle de mutualisation, cela à terme signifiera économie. Sur le CAP de l'ÉREA de BRIOUDE, on assiste à une véritable partie de ping-pong et au final, c'est bien la Région qui semble tenir la barre sur les créations et suppressions de postes. Par ailleurs, certains professeurs des écoles se sont vus convoqués par des Maires de commune, afin de leur faire part de leur « emploi du temps ».

Monsieur ZAPORA note que l'on peut déplorer qu'au plus près des territoires, ceux qui auront une vision précise seront les organisations patronales vraisemblablement. On demande de la mobilité à nos élèves et nous ne sommes pas capables de leur offrir des formations de proximité.

Madame le Recteur répond qu'il y a nécessairement une conjonction entre Etat stratège et positionnement des Régions. Dans les schémas relatifs à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, il est envisagé une politique nationale déployée au niveau régional. Tout le monde est co-responsable de la politique choisie.

Il convient d'insister sur le premier degré, car ce dernier constitue le fondement de notre école.

Sur l'annexe de la loi, ce sont 60 000 postes supplémentaires prévus sur la législature, par voie de concours externe.

Pour le Ministère de l'Education Nationale, les effets ne sont pas visibles immédiatement, car la priorité est donnée à la formation. Les Emplois d'Avenir Professeur vont permettre de recréer un vivier.

Monsieur BACLE indique que les Emplois d'Avenir Professeur ne vont pas forcément répondre aux enjeux et attentes. Par ailleurs, il demande le rétablissement des grilles horaires nationales est souhaitable et que le baccalauréat redevienne national et anonyme.

Monsieur LEBRUN confirme que certes il faut reconstituer un vivier, mais il conviendrait également de rendre le métier plus attractif.

Monsieur CORNET note une dégradation des conditions de travail.

Madame CHAMBON indique que l'entrée dans le métier est trop brutale dès la première année.

Monsieur ZAPORA demande si les nouveaux M1 et M2 auront nécessairement des incidences sur le mouvement.

Madame CHAZAL répond par l'affirmative.

Monsieur LAUNAY confirme qu'il y aura nécessairement des perturbations (mise en place de formations).

Monsieur MERIC ajoute qu'il faudrait pouvoir accepter ces stagiaires sur des temps moins longs en établissement.

Monsieur CORNET note que l'on peut regretter que les stagiaires du premier concours 2013 ne bénéficient pas d'une décharge de 9 heures.

Monsieur BACLE précise que ce dispositif entrainera une diminution de postes en raison de l'implantation des stagiaires.

Point numéro 3 de l'ordre du jour :
Répartition des moyens d'enseignement – Premier degré

Madame le Recteur donne lecture des documents relatifs aux moyens d'enseignement du premier degré, et tient à préciser que la scolarisation des moins de trois ans en zone d'éducation prioritaire est bien au-delà des 30 %. Un avant-projet sur l'école numérique a été adressé au Ministère de l'Education Nationale. Trois postes ont été accordés au titre du premier degré.

Monsieur LIENNART indique que sur la scolarisation des moins de trois ans, il serait bon de l'étendre aux zones de revitalisation rurale, qu'on pourrait assimiler à des zones sensibles. Il serait bon d'avoir une approche pluriannuelle des ouvertures et fermetures en zone rurale.

Il indique aussi que l'on peut noter une véritable mise en concurrence des zones territoriales, ainsi que l'insuffisance des mesures actuelles. Il demande si on ne pourrait pas envisager, dans le cadre du dispositif « Plus de maîtres que de classes », un maître supplémentaire dans les écoles classées Réseau de Réussite Scolaire.

Madame le Recteur répond que nous passons de 100 suppressions à 10 créations, cela reste un effort manifeste.

Monsieur CHALEIX indique que la baisse démographique est réelle et installée dans le temps. Mais les zones rurales ne feront pas forcément les frais d'une baisse démographique et des retraits d'emplois qui y sont liés.

Madame REMER indique que certes il y a une baisse importante dans le premier degré, mais un soin particulier est apporté aux zones rurales. Le département du Cantal a un P/E en augmentation, et cela malgré une baisse d'effectifs ; cela entraîne donc mécaniquement une baisse des postes.

Madame PETRAULT indique à son tour que concernant la scolarisation des moins de trois ans, on appliquera la circulaire mais le département de la Haute-Loire, bien que dépourvu en secteur d'éducation prioritaire, se situe au-delà des 30 % de scolarisation.

Monsieur BRUN note que l'on peut accueillir avec satisfaction l'ensemble de ces mesures. Cependant, notre Académie est plutôt faiblement dotée. Il aurait été préférable que des dotations supplémentaires soient attribuées afin d'éviter des réajustements. La scolarisation des moins de trois ans demeure une priorité pour le syndicat UNSA.

Madame le Recteur répond que suite à une concertation, il est apparu le souhait des différents acteurs (Maires, Conseillers Généraux, ...) d'avoir une vision pluriannuelle sur des territoires fragiles. Cependant, il faut que nous puissions identifier des territoires fragiles sans pour autant considérer l'ensemble d'un département comme fragile. Ceci serait injuste.

Madame PETRAULT précise qu'il faut travailler sur la qualité de l'accueil, et les collectivités doivent suivre sur le plan matériel.

Monsieur BRUN indique qu'il faut une volonté politique dans la durée. Les municipalités doivent prendre conscience de la nécessité de procéder à certains aménagements.

Monsieur LIENNART note que certes, plus de maîtres que de classes, mais il faudrait donner plus de temps aux équipes. Les écoles ne sont pas forcément informées qu'elles peuvent se réunir sur les 108 heures pour mettre en place un projet.

Les demi-postes attribués, notamment dans le département du Puy-de-Dôme, l'ont été au profit d'écoles qui étaient en sureffectifs. **Monsieur LIENNART** demande ce qu'il se passera si les écoles élaborent massivement des projets « Plus de maîtres que de classes ».

Madame le Recteur répond qu'il faudrait dans ce cas précis critériser et ne retenir que les écoles les plus fragiles.

Monsieur BRUN note que des dispositifs sur-numéraires ont déjà fonctionné par le passé, donc qu'il ne s'agit pas d'une base inconnue.

Madame PETRAULT répond qu'il convient d'éviter tout risque d'incohérence.

Madame le Recteur soumet au vote les moyens d'enseignement premier degré :

Pour : 0 – Contre : 7 – Absentions : 3

Point numéro 4 de l'ordre du jour :

Répartition des moyens d'encadrement pédagogique – Collèges, lycées, lycées professionnels, EREA

Madame le Recteur aborde les moyens du second degré.

Monsieur GUILLON note que nous sommes dans une situation de rupture radicale (+1 000 élèves et +98 etp), la préoccupation étant de préserver le taux d'encadrement.

La répartition des 98 etp s'est effectuée de la manière suivante :

- +21 collèges,
- + 43 lycées,
- +34 lycées professionnels.

Monsieur BACLE note que tout cela signifie surtout que l'on ne détériore pas la situation. Sur la réforme des lycées, nous sommes sur des capacités à 35 au niveau des tronc communs ? La surcharge de travail des enseignants est bien réelle. Cette réforme permet également de contourner l'heure de première chaire. Qui occupera ces 98 etp ? Stagiaires, collègues admissibles, ... ?

Monsieur GUILLON répond qu'actuellement, nous sommes sur les moyens et les problèmes des ressources à mettre sur ces moyens seront traités lors du Comité Technique Académique de mars.

Monsieur MERIC indique que sur les lycées professionnels, ces heures ont surtout servi pour les suites d'opérations du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » alors qu'il y avait des demandes d'ouvertures, et note qu'un effort aurait pu être fait en direction des capacités d'accueil en CAP.

Monsieur GAUTEREAU répond que normalement, les divers calculs en lycée devraient permettre de rester sur des structures de 35. Par ailleurs, aujourd'hui dans l'enseignement professionnel, de nombreuses structures ont très peu d'élèves.

Monsieur CORNET indique que le H/E, qui demeure un indicateur, met en évidence que le parent pauvre de l'Académie demeure l'ensemble des collèges du Puy-de-Dôme. A ce propos, il demande s'il serait possible d'obtenir la structure des collèges.

Monsieur GAUTEREAU répond que pour les collèges, il faut se rapprocher des Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale. Pour ce qui est du calcul, on part des modalités qui sont présentées ; cependant, des effets de structures peuvent induire des coûts différents.

Monsieur ZAPORA note une diminution des HSA par rapport aux années précédentes.

Monsieur GAUTEREAU répond que le nombre d'HSA est identique, mais que le nombre de postes augmente.

Monsieur LEBRUN note que les créations compensent juste les augmentations d'effectifs.

Monsieur BACLE déplore un calendrier serré et le fait que le prochain Comité Technique Académique entrainera une distribution des documents pendant les vacances scolaires.

Madame le Recteur soumet au vote les moyens d'enseignement second degré :

Pour : 0 – Contre : 7 – Absentions : 3

Point numéro 5 de l'ordre du jour :
Structures pédagogiques des lycées, lycées professionnels et EREA

Madame le Recteur aborde le point relatif aux structures pédagogiques.

Monsieur GAUTEREAU procède à une lecture de synthèse des mesures sur la rentrée 2013 des lycées, notamment le maintien du BTS Industrialisation des Produits Mécaniques au lycée Paul Constans MONTLUÇON, ainsi que les diverses ouvertures et fermetures de Seconde Générale et Technologique.

Concernant le transfert des formations Aéro sur le lycée professionnel Roger Claustres CLERMONT-FERRAND, un éventuel report à 2014 différerait la mise en place des mentions complémentaires qui déterminent la certification Part 147.

Monsieur MOURY indique que sur le lycée professionnel Camille Claudel CLERMONT-FERRAND, on n'a pas noté de modifications apparentes, mais qu'à l'issue du Conseil d'Administration, des transformations pourraient être validées.

Monsieur ZAPORA demande s'il y a une ouverture en apprentissage sur l'Aéro.

Monsieur BACLE aborde le cas de plusieurs établissements, notamment au regard des effectifs, et fait remarquer que nous sommes très proches de 35 élèves par classe.

Monsieur LEBRUN note que le rééquilibrage observé entre les lycées Jean Monnet et Emile Duclaux AURILLAC était souhaitable.

Madame REMER confirme que cet équilibre était souhaité par tout le monde.

Monsieur BACLE demande pourquoi il n'y a seulement que six divisions de Seconde Générale et Technologique sur le lycée Charles et Adrien Dupuy LE-PUY-EN-VELAY.

Monsieur GAUTEREAU répond que ce ne sont pas les structures qui créent les élèves.

Monsieur BACLE note qu'il y a des problèmes de locaux sur le lycée Charles et Adrien Dupuy LE-PUY-EN-VELAY, ce qui peut expliquer la désaffectation. Il faut absolument maintenir sept divisions de Seconde Générale et Technologique et envisager une réflexion.

Madame PETRAULT répond que l'on note effectivement une désaffectation pour cet établissement.

Monsieur BACLE demande, concernant le lycée Simone Weil LE-PUY-EN-VELAY, ce qu'il en est des demandes d'augmentation de capacité en Sciences et Technologies de la Santé et du Social, d'ouverture des BTS et STL Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire.

Monsieur GAUTEREAU répond qu'initialement, l'ouverture du BTS Assistant Manager devait permettre de conforter les autres BTS. Or, cela n'a pas été le cas. Sur les Sciences et Technologies de la Santé et du Social, il y a une réflexion d'engagée avec la Région sur ce domaine, mais toute augmentation de capacité en Sciences et Technologies de la Santé et du Social entraînera nécessairement une désaffectation à l'égard d'une autre voie.

Monsieur BACLE indique que la filière Sciences et Technologies de la Santé et du Social (anciennement Sciences Médico-Sociales) a d'abord été ouverte au lycée Simone Weil LE-PUY-EN-VELAY. Or il est déplorable de constater aujourd'hui la part considérable de l'enseignement privé.

Monsieur LEBRUN demande ce qu'il en est de la série STL Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire sur le lycée Simone Weil LE-PUY-EN-VELAY.

Monsieur GAUTEREAU répond qu'il faut éviter de se retrouver dans une situation identique à celle constatée au lycée Jean Zay de THIERS et qui avait abouti à un impact financier bien supérieur à celui initialement prévu lors de l'ouverture de cette spécialité Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire.

Monsieur BACLE note que le lycée Léonard de Vinci à MONISTROL-SUR-LOIRE a connu des refus d'inscription tout autant en internat qu'en externat. Il demande que, si à la rentrée 2013 on devait observer plus de 315 élèves, pourrait-on envisager une dixième division de Seconde Générale et Technologique.

Madame PETRAULT répond qu'effectivement des refus d'internat ont pu être observés mais qu'en revanche, aucun refus d'externat n'a été constaté.

Monsieur GAUTEREAU ajoute qu'il conviendra d'être attentif sur l'origine géographique des élèves et étudier ceci en lien avec le pôle d'YSSINGEAUX.

Monsieur CORNET demande quelles sont les conditions d'ouverture des sections européennes.

Monsieur GAUTEREAU répond qu'il faut faire un projet qui sera soumis à la validation de la Commission Académique des Langues Vivantes Etrangères. Les deux heures qui sont attribuées sont destinés à mieux faire fonctionner la section.

Monsieur BACLE demande à ce qu'une vérification soit faite sur les prévisions de la Seconde Générale et Technologique au lycée Claude et Pierre Virlogeux RIOM, et demande pourquoi ne pas avoir augmenté la capacité en prépa-concours.

Monsieur GAUTEREAU répond que la préparation aux concours est intégrée dans la formation Sciences et Technologies de la Santé et du Social.

Monsieur LEBRUN demande si les Terminales Sciences et Technologies de la Santé et du Social au lycée Sidoine Apollinaire CLERMONT-FERRAND remontent à 144.

Monsieur GAUTEREAU indique qu'on va les ramener à 140.

Monsieur GAUTEREAU donne ensuite lecture des structures pédagogiques des lycées professionnels, et notamment de la synthèse faisant état des suites d'opérations Accompagnement, Soins et Services à la Personne, Gestion Administration, ...).

Monsieur MERIC indique qu'il y a des CAP calés à 30, or les conditions d'enseignement général à 24 ou à 30 sont très délicates. De plus, il demande ce qu'il en est de la demande d'ouverture du baccalauréat professionnel Agencement de l'Environnement Architectural déposée par le lycée professionnel Albert Londres CUSSET.

Monsieur GAUTEREAU répond que ce type de baccalauréat professionnel a également fait l'objet d'une demande de la part du lycée professionnel Marie Laurencin RIOM. Actuellement, il y a une co-instruction avec la Région sur son lieu d'implantation.

Monsieur MERIC indique, concernant le lycée professionnel Auguste Aymard ESPALY-SAINT-MARCEL, qu'il y a une vraie inquiétude de la part des enseignants car on se trouve actuellement dans une dynamique de baisse.

Monsieur GAUTEREAU répond que ce qui fait défaut, ce sont les élèves. Pour le CAP Menuisier, sur 15 affectés on en retrouve 6 en décembre 2012. La réflexion sur le devenir de cet établissement existe depuis bientôt dix ans.

Monsieur ZAPORA indique que l'impact du CFA de Bains est énorme au niveau de la formation professionnelle.

Madame le Recteur indique qu'elle souhaite que le CFA Ena retrouve toute sa place par rapport au CFAI.

Monsieur ZAPORA demande jusqu'à quel niveau l'apprentissage peut-il être accepté. Les apprentis n'ont pas l'assurance de contrat de travail à l'issus de leur apprentissage.

Monsieur MERIC note qu'une seule section d'Accompagnement, Soins et Services à la Personne et Gestion Administration apparaît sur le département de la Haute-Loire. Or il faut aussi tenir compte des vœux 1 et des taux de pression dans le sens des ouvertures et pas uniquement dans le sens des fermetures.

Monsieur MOURY indique qu'il faut donner une chance aux petites sections et limiter les phénomènes de gel.

Monsieur GAUTEREAU répond que les gels de formation permettent de réutiliser les moyens par ailleurs.

Monsieur MERIC demande si les dotations des mentions complémentaires ont été revues.

Monsieur GAUTEREAU répond qu'il y a maintenant deux ans qu'il a été procédé à une refonte des grilles horaires des mentions complémentaires.

Monsieur MOURY indique que concernant le transfert des formations du lycée professionnel Camille Claudel CLERMONT-FERRAND, il convient d'être attentif aux risques de mesures de carte scolaire, que les enseignants ne soient pas lésés.

Monsieur GAUTEREAU répond que la question est de savoir si la nouvelle structure a besoin des mêmes formations. Pour ce qui est des bonifications dues aux mesures de carte scolaire, on doit pouvoir procéder à des aménagements.

Monsieur MERIC évoque la situation de l'EREA Alexandre Vialatte BRIOUDE, et déplore le gel du CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif.

Monsieur GAUTEREAU confirme que le lycée professionnel de BRASSAC-LES-MINES ne peut pas donner plus de temps d'atelier au profit de l'EREA. Les équipements ne permettent pas d'accueillir les élèves.

Madame le Recteur indique qu'une réflexion avec les services du Conseil régional d'Auvergne est engagée sur le devenir des EREA.

Monsieur STECK, adjoint au Délégué Académique aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement du Rectorat de CLERMONT-FERRAND, intervient sur l'observatoire académique des usagers du numérique dans la pédagogie (cf. annexe numéro 7 ci-joint).

Monsieur LEBRUN demande quelle est la fréquence des réunions de cet observatoire.

Monsieur STECK répond que cela se fait deux fois par an.

Monsieur BAPTISTE indique que l'on est dans la recherche de ressources afin de faciliter l'intégration des TICE dans les enseignements.

Point numéro 6 de l'ordre du jour :
Questions diverses

Un représentant FSU demande ce qu'il en est des concours réservés professeurs ;

Madame CHAZAL répond qu'à la date du le 10 février 2013, on devrait pouvoir établir au niveau de la Division des Examens et Concours un constat des éligibles au concours.

Une formation à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est prévue, ainsi qu'une Commission Consultative Paritaire, au mois de mars 2013. Les fonctionnaires stagiaires réservés resteront dans leur Académie pour le stage.

Elle indique par la suite que sur les Emplois d'Avenir Professeur, les décrets sont sortis en janvier 2013. Actuellement, 27 dossiers ont été réceptionnés. Les missions porteront sur des activités éducatives précises dans le contrat, en lien avec l'établissement et le projet pédagogique. Il s'agit de découvrir le fonctionnement d'un établissement scolaire. Pour la deuxième vague, on note 47 dossiers supplémentaires.

Concernant le Certificat de Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), il s'agit d'une certification ajoutée et vérifiée pour l'ensemble des fonctionnaires stagiaires. On va apprécier avec souplesse les critères de titularisation pour les PLP contractuels. L'organisme de formation demeure l'Université, qui validera le CLESS.

Concernant le reliquat de l'IAT, pour les personnels en fonction au sein des EPLE, une enveloppe de 300 € par agent et pour un temps plein a été attribuée. Les agents à temps partiel verront une proratisation de ce montant.

- BOP 0141 : 116 390 €,
- BOP 0214 : 42 400 €.

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Monsieur BACLE demande une plus grande transparence, une distribution égale et l'élaboration de règles académiques.

Monsieur GUILLON répond que les règles de répartition ont été communiquées lors du précédent Comité Technique Académique et c'est bien au niveau du service que la répartition s'effectue d'une manière équitable, ce qui sous-entend des situations différentes.

Concernant les personnels administratifs, **Monsieur GUILLON** indique que l'Education Nationale demeure une priorité nationale. On peut noter une stabilisation des emplois administratifs au sein des EPLE et services. En revanche, il y aura des mesures de redéploiements, avec notamment le renforcement des équipes des grands projets informatiques.

Toutes les Académies ont été sollicitées afin de rendre un à trois emplois ; l'Académie de CLERMONT-FERRAND rend à ce titre un emploi.

SERACA impose également un rééquilibrage entre les Académies ; or, l'Académie de CLERMONT-FERRAND est excédentaire au sein de SERACA.

On a regardé notamment la charge en gestion des ressources humaines, c'est-à-dire les taux d'agents gérés par un gestionnaire. A ce niveau, l'Académie de CLERMONT-FERRAND ne ressort pas forcément excédentaire, donc on ne va pas procéder à un rééquilibrage.

En conclusion, les EPLE ne sont pas sollicités pour rendre des postes, et les services académiques vont rendre un emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame le Recteur** lève la séance à 21 heures.

Le Secrétaire Adjoint de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'L' intertwined.

Patrick LEBRUN

Le Recteur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line.

Marie-Danièle CAMPION

Le 16 avril 2013

**Observations apportées par l'organisation syndicale FO concernant
le compte-rendu du Comité Technique Académique du 28 janvier 2013**

Point numéro 3 de l'ordre du jour :
Répartition des moyens d'enseignement – Premier degré

FO observe qu'avec ce dispositif (plus de maitres que de classes) une partie des postes sera attribuée sur la base de critères entièrement subjectifs. Ce sont ceux qui crieront le plus fort qui pourront bénéficier de ces postes !

Attachée à l'Etat Républicain, FO rappelle que l'attribution des postes doit se faire sur des critères objectifs et donc avec des règles.

Point numéro 4 de l'ordre du jour :
Répartition des moyens d'encadrement pédagogique – Collèges, lycées, lycées professionnels, EREA

Monsieur BACLE pour FO observe que les seuils d'ouverture restent à 30 élèves au lieu de 28 dans les collèges depuis 2 ans dans l'académie de CLERMONT-FERRAND, et demande si désormais toutes les classes auront un effectif inférieur ou égal à 35 dans les lycées.

Point numéro 5 de l'ordre du jour :
Structures pédagogiques des lycées, lycées professionnels et EREA

Monsieur BACLE observe que les effectifs restent encore élevés au lycée Madame de Staël de MONTLUÇON même après l'ouverture de 11 groupes en premières et il faudrait l'ouverture d'un groupe supplémentaire.

Pour FO au lycée de Banville à MOULINS les prévisions du Rectorat font apparaitre une moyenne de 35.1 pour les tronc communs de Première. Il faudrait donc l'ouverture d'un groupe supplémentaire.

Pour FO les structures d'accueil sont également trop justes pour le lycée Paul Constans en particulier pour la filière technologique STMG en première.

Pour le lycée A. Londres de CUSSET FO demande où en est l'ouverture du BTS PME /PMI.

Pour le lycée Murat à ISSOIRE FO observe que cet établissement ne dispose pas de LV2 italien.

Au lycée Jeanne d'Arc à CLERMONT FO observe que les effectifs des tronc communs pour les premières et les terminales seront particulièrement élevés.

Page 8 En complément de l'intervention Monsieur MERIC note qu'une seule ASSP... Monsieur MERIC demande donc l'ouverture de ces sections au lycée Jean Monnet du PUY.

Monsieur MERIC demande où en est la création du CAP SMR à l'EREA d'AURILLAC.

Point numéro 6 de l'ordre du jour :
Questions diverses

FO a posé en question diverses une demande de bilan sur les montants perçus du reliquat de l'IAT par les agents dans les différents services et EPLE de l'académie de CLERMONT.

FO a demandé si des aménagements pour les épreuves de CCF de langues existaient.

FO a fait observer que le délai pour la rédaction finale du dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle pour les personnels contractuels postulant au concours interne du CAPES était trop court.